



# L'animal en ville

## **Informations importantes :**

Date : Samedi 17 mai 2025

Horaire d'ouverture au public : de 11h à 18h

Lieu : Place des Epars

Date limite d'inscription : 16 mars 2025

## **Données personnelles :**

Nom ou Raison sociale : .....

Nom du responsable : .....

Cocher la case correspondante :

Association

Fédération

Educateur

Commerce

Institution

Autres : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**Stand :** *Nous mettons à disposition 1 abri facile (tente blanche de 3m x 3m) par exposant.*

Activité prévue :  Vente de produits  Stand d'information / exposition

**Descriptif de votre stand et des produits que vous allez mettre en vente :**

Réservation du matériel dans le stand :

1 Chaise     2 Chaises     1 Table     2 Tables     Autres : .....

Besoin en électricité :  Oui     Non     Si oui, précisez la puissance : .....

Démonstrations / Animations :

Avez-vous prévu la présence de chiens sur votre stand ?    Oui    Non  
Si oui, précisez le nombre : .....

Avez-vous prévu des démonstrations / animations ?    Oui    Non  
Si oui, précisez :

- Lieu (Stand / Espace de démonstration) : .....
- Durée d'une prestation : .....
- Nombre de passages dans la journée : .....

**Descriptif de votre démonstrations / animations :**

Règlementation :

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté préfectoral 2016-2643 relatif aux obligations règlementaires des rassemblements et concours de carnivores domestiques. Nous rappelons aux différents participants de se munir de l'ensemble des documents nécessaires (certification professionnelle, identification de tous les animaux présentés, carnet de vaccination, passeport, assurance, etc.) pour le contrôle des animaux par le vétérinaire sanitaire. **Merci de fournir au plus tard le 27 avril 2025 au service évènementiel, la liste des animaux susceptibles de participer à la manifestation (numéro d'identification, espèce, race et âge) qui sera transmise à la DDETSPP.**

J'ai bien pris connaissance de ces informations.

Signature :

Votre adresse mail pourra être utilisée à des fins d'information par le Service Événementiel de la Ville de Chartres. Vous pourrez vous y opposer.

### **Mentions obligatoires**

Règlementation Générale sur la Protection des Données

·Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.

·Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion du Salon du bien-être animal.

·Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

·L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service événementiel, service Finances, Cabinet du Maire, Vie associative, Jeunesse et Sports, service communication de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

·Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse [dpo@agglo-ville.chartres.fr](mailto:dpo@agglo-ville.chartres.fr).

·La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Service événementiel par mail à l'adresse suivante : [evenementiel@agglo-ville.chartres.fr](mailto:evenementiel@agglo-ville.chartres.fr)

·Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))